

**FR**

**FR**

**FR**



COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

Bruxelles, le  
C(2009) XXX final

**DÉCISION DE LA COMMISSION**

**du**

**relative à l'approbation et au financement d'un plan global d'actions humanitaires sur le budget général des Communautés européennes en Afghanistan, en Iran et au Pakistan**

(ECHO/-AS/BUD/2009/01000)

## DÉCISION DE LA COMMISSION

du

**relative à l'approbation et au financement d'un plan global d'actions humanitaires sur le budget général des Communautés européennes en Afghanistan, en Iran et au Pakistan**

(ECHO/-AS/BUD/2009/01000)

LA COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES,

vu le traité instituant la Communauté européenne,

vu le règlement (CE) n° 1257/96 du Conseil du 20 juin 1996 concernant l'aide humanitaire<sup>1</sup>, et notamment ses articles 2, 4 et 15, paragraphe 2,

considérant ce qui suit:

- (1) Les longues années de conflits violents et de luttes internes qu'a connues l'Afghanistan, auxquelles se sont ajoutées des sécheresses fréquentes et récurrentes, dont la dernière s'est produite en 2008, se sont traduites par des millions de personnes déplacées qui ont perdu leurs moyens de subsistance et leurs biens dans un contexte d'insécurité alimentaire généralisée. La détérioration actuelle de la situation pourrait entraîner de nouveaux déplacements internes pendant l'année 2009.
- (2) Plus de cinq millions de personnes ont quitté le Pakistan et l'Iran pour retourner en Afghanistan depuis le début de l'année 2002 et 220 000 de plus devraient faire de même en 2009, sans compter plus de 235 000 personnes déplacées à l'intérieur de l'Afghanistan, d'où une pression considérable sur les ressources et les possibilités de survie.
- (3) On estime qu'il reste encore au Pakistan et en Iran 2 750 000 Afghans sur lesquels des pressions croissantes s'exercent en vue de les inciter au retour.
- (4) L'Afghanistan, l'Iran et le Pakistan sont frappés par des catastrophes naturelles, telles que tremblements de terre, inondations et glissements de terrain, qui touchent des populations dont les capacités de réaction sont très faibles; dès lors, des mesures de préparation et/ou de réaction aux catastrophes naturelles sont nécessaires.
- (5) Une grande partie de la population rurale afghane est confrontée à des besoins urgents d'aide alimentaire suite à la sécheresse de 2008, dont l'impact a été encore aggravé par l'augmentation mondiale des prix alimentaires. Cette situation se produit dans un contexte d'insécurité alimentaire chronique résultant principalement des risques naturels récurrents et entraînant un épuisement de la capacité de résistance.

---

<sup>1</sup> JO L 163 du 2.7.1996, p. 1.

- (6) L'acheminement de l'aide au développement, de l'aide à la reconstruction et de l'aide humanitaire est entravé par l'insécurité persistante et la faiblesse des infrastructures de transport en Afghanistan.
- (7) Il y a lieu de définir un cadre d'action cohérent, car la poursuite de la crise humanitaire semble probable compte tenu de son ampleur et de sa complexité.
- (8) Pour parvenir aux populations dans le besoin, l'aide doit passer par des organisations non gouvernementales (ONG) ou des organisations internationales, y compris des agences des Nations unies. Par conséquent, la Commission européenne doit exécuter le budget en gestion centralisée directe ou en gestion conjointe.
- (9) Il a été jugé opportun, d'après une évaluation de la situation humanitaire, de fixer la durée de financement d'actions d'aide humanitaire par la Communauté à 18 mois.
- (10) Selon les estimations, un montant de 35 000 000 EUR, dont 27 000 000 EUR au titre de la ligne 23 02 01 et 8 000 000 EUR au titre de la ligne 23 02 02 du budget général des Communautés européennes pour 2009, est nécessaire pour l'aide humanitaire et alimentaire aux personnes vulnérables se trouvant en Afghanistan et aux réfugiés afghans au Pakistan et en Iran, en tenant compte du budget disponible, des interventions des autres donateurs ainsi que d'autres facteurs. Les activités visées dans le présent plan global peuvent donc être financées en intégralité conformément à l'article 253 des modalités d'exécution du règlement financier.
- (11) La présente décision est une décision de financement au sens de l'article 75 du règlement financier (règlement (CE, Euratom) n° 1605/2002<sup>2</sup>), de l'article 90 des modalités d'exécution du règlement financier établies par le règlement (CE, Euratom) n° 2342/2002<sup>3</sup> et de l'article 15 des règles internes sur l'exécution du budget général des Communautés européennes<sup>4</sup>.
- (12) Conformément à l'article 17, paragraphe 3, du règlement (CE) n° 1257/96 du Conseil du 20 juin 1996 concernant l'aide humanitaire, le comité de l'aide humanitaire a rendu un avis favorable le 10 mars 2009,

DÉCIDE:

*Article premier*

1. Conformément aux objectifs et aux principes généraux de l'aide humanitaire, la Commission approuve un plan global d'aide humanitaire pour 2009 en faveur des populations vulnérables touchées par les conséquences des conflits et des catastrophes naturelles en Afghanistan, en Iran et au Pakistan d'un montant de 35 000 000 EUR au titre des lignes 23 02 01 (27 000 000 EUR) et 23 02 02 (8 000 000 EUR) du budget général des Communautés européennes pour l'exercice 2009.

---

<sup>2</sup> JO L 248 du 16.9.2002, p. 1.

<sup>3</sup> JO L 357 du 31.12.2002, p. 1.

<sup>4</sup> Décision de la Commission du 5.3.2008, C/2008/773.

2. En vertu des articles 2 et 4 du règlement n° 1257/96 du Conseil, les opérations humanitaires au titre du présent plan global sont menées en vue d'atteindre les objectifs spécifiques suivants:

- apporter la protection, l'assistance et le secours nécessaires aux populations vulnérables affectées par les conséquences des conflits et des catastrophes naturelles en Afghanistan, en Iran et au Pakistan.

Un montant de 22 000 000 EUR au titre de la ligne budgétaire 23 02 01 est affecté à cet objectif spécifique.

- assurer des services de soutien essentiels aux organisations d'aide humanitaire, notamment dans les domaines de la coordination et du plaidoyer, du transport aérien et des informations/conseils sur les questions de sécurité.

Un montant de 5 000 000 EUR au titre de la ligne budgétaire 23 02 01 est affecté à cet objectif spécifique.

- fournir une aide alimentaire à des populations en situation de détresse alimentaire en Afghanistan.

Un montant de 8 000 000 EUR au titre de la ligne budgétaire 23 02 01 est affecté à cet objectif spécifique.

#### *Article 2*

La Commission peut, si la situation humanitaire le justifie, réaffecter les montants fixés pour l'un des objectifs 1 et 2 à l'autre de ces objectifs, sous réserve que le montant réaffecté représente moins de 20 % du montant total prévu par la présente décision et ne dépasse pas 2 000 000 EUR.

#### *Article 3*

1. La durée de mise en œuvre du présent plan global est de 18 mois à compter du 1<sup>er</sup> avril 2009.
2. Les dépenses engagées au titre du présent plan global sont admissibles à compter du 1<sup>er</sup> avril 2009.
3. Si les actions envisagées dans le présent plan global sont suspendues pour cause de force majeure ou en raison de circonstances comparables, la période de suspension n'est pas prise en considération dans le calcul de la durée de mise en œuvre du présent plan global.

#### *Article 4*

1. La Commission exécute le budget en gestion centralisée directe ou en gestion conjointe avec des organisations internationales.
2. Les actions financées par le présent plan global seront mises en œuvre:
  - soit par des organisations sans but lucratif qui satisfont aux critères

d'admissibilité et d'aptitude énoncés à l'article 7 du règlement (CE) n° 1257/96 du Conseil,

- soit par des organisations internationales.

3. Compte tenu des spécificités de l'aide humanitaire, de la nature des activités à entreprendre, des contraintes particulières liées à la situation géographique et du degré d'urgence, les activités prévues dans le présent plan global peuvent être financées en intégralité conformément à l'article 253 des modalités d'exécution du règlement financier.

*Article 5*

La présente décision prend effet le jour de son adoption.

Fait à Bruxelles, le

*Par la Commission  
Membre de la Commission*



EUROPEAN COMMISSION  
DIRECTORATE-GENERAL FOR HUMANITARIAN AID - ECHO

**Document d'appui à la décision de la Commission sur  
l'approbation et le financement d'un**

**PLAN GLOBAL 2009**

**pour des Actions humanitaires financées par le budget des  
Communautés européennes pour les populations les plus  
vulnérables affectées par les conséquences des conflits et des  
désastres naturels**

**en**

**Afghanistan, Iran et Pakistan**

(ECHO/-AS/BUD/2009/01000)

**Soumis au Comité d'Aide Humanitaire en février 2009**

## Table des matières

<i>Document d'appui</i>	page
<b>1) Résumé analytique</b>	<b>1</b>
<b>2) Contexte et situation</b>	<b>2-3</b>
2.1.) Contexte général	2
2.2.) Situation actuelle	3
<b>3) Identification et évaluation des besoins humanitaires</b>	<b>3-7</b>
3.1) Populations vulnérables en Afghanistan	3-4
3.2) Populations vulnérables en Iran et au Pakistan	4-5
3.3) Principaux besoins pour les populations vulnérables	5-6
3.4) Besoins potentiels à suivre	6-7
<b>4) Proposition de Stratégie DG ECHO</b>	<b>7-14</b>
4.1.) Cohérence par rapport à l'ensemble des priorités stratégiques de la DG ECHO	7
4.2.) Impact des Actions humanitaires précédentes	7-8
4.3.) Coordination avec les activités d'autres donateurs et institutions	8-9
4.4.) Evaluation des risques et suppositions	9-10
4.5.) Stratégie de la DG ECHO	10-12
4.6.) Durée de la décision	12
4.7.) Montant de la décision et matrice de programmation stratégique	12-14
<b>5.) Evaluation</b>	<b>15</b>
<b>6) Questions de gestion</b>	<b>15</b>
<b>7) Annexes</b>	<b>15</b>
<b>Annexe 1: Statistiques concernant la situation humanitaire</b>	<b>16-17</b>
<b>Annexe 2: Carte du pays/région et localisation des Actions de la DG ECHO</b>	<b>18</b>
<b>Annexe 3: Liste des actions précédentes de la DG ECHO</b>	<b>18</b>
<b>Annexe 4: Autres donateurs et mécanismes de coordination entre donateurs</b>	<b>19</b>
<b>Annexe 5: Liste des abréviations</b>	<b>20</b>

## 1. RESUME ANALYTIQUE

Depuis l'intervention militaire en 2001, la Communauté internationale s'est engagée de manière importante en Afghanistan. Les donateurs ont promis des fonds considérables en faveur de la reconstruction aux Conférences internationales de Tokyo (2002), Berlin (2004), Londres (2006) et finalement Paris en 2008. Prenant en compte l'impact croissant de cette aide post-urgence, la DG ECHO<sup>1</sup> a progressivement réduit le montant et la portée de ses financements de 73,000,000 EUR en 2002 à 22,500,000 EUR en 2006.

Cependant, au vu de la détérioration progressive de la situation en termes de sécurité, il est devenu de plus en plus difficile de mener à bien les projets de développement et de reconstruction dans plusieurs régions du pays. Ceci, couplé à plusieurs années de sécheresse, a entraîné une augmentation importante des besoins humanitaires laissant ainsi un grand nombre de personnes rapatriées ou déplacées internes (IDP) ainsi que leurs communautés d'accueil beaucoup plus vulnérables. En conséquence, il est apparu nécessaire d'augmenter le budget de l'aide humanitaire de la DG ECHO à 27, 000,000 EUR (y inclus 6, 000,000 EUR pour l'aide alimentaire) en 2007 et à 34, 800,000 EUR en 2008 (y inclus 9, 800,000 pour l'aide alimentaire).

Les combats, renouvelés et intensifiés dans plusieurs régions de l'Afghanistan, ont encore compliqué la tâche de maintenir un niveau de vie minimum et ont entraîné de nouveaux besoins humanitaires dans les régions où ils se déroulent. En outre, l'effort important de réhabilitation actuellement entrepris est ralenti par le retour des réfugiés. Il est estimé que plus de 20% de la population actuelle du pays est revenu au cours des cinq dernières années<sup>2</sup>, ce qui en fait la plus importante opération de rapatriement au monde. 2, 750,000 personnes supplémentaires enregistrées comme réfugiés vivent dans les pays voisins au Pakistan (1, 800,000) et en Iran (900,000) qui accueillent aussi un nombre incertain d'Afghans sans statut légal. Les deux pays veulent que tous les Afghans retournent chez eux dans un proche avenir et la pression pour atteindre cet objectif monte. En conséquence, le niveau absolu des besoins reste élevé et rend nécessaire la poursuite et l'accroissement de l'engagement humanitaire. Ceci est bien illustré par l'index d'évaluation global des besoins (GNA) de la DG ECHO qui place l'Afghanistan dans la plus haute catégorie des pays en termes de besoins en 2009 et aussi du fait qu'un enfant afghan sur quatre meurt avant son cinquième anniversaire<sup>3</sup>.

Les besoins les plus importants identifiés par la DG ECHO concernent le retour et la réintégration durable de 220,000 rapatriés parmi les plus vulnérables et de 235,000<sup>4</sup> IDPs, les principaux secteurs identifiés étant l'eau et l'assainissement, l'abri et la protection. Les populations affectées par les combats seront également considérées comme une priorité de même que les populations affectées par la sécheresse. Les personnes affectées par des catastrophes à petite échelle seront aussi assistées si besoin est. Les principaux risques et hypothèses sont relatifs à l'accès, souvent entravés par des problèmes de sécurité ou par les défis logistiques liés aux terrains montagneux ou désertiques.

---

<sup>1</sup> Direction générale de l'aide humanitaire - ECHO

<sup>2</sup> UNHCR estime qu'à cette date plus de 5, 000,000 de réfugiés sont revenus

<sup>3</sup> 129/1000 comparé aux 93/1000 naissances vivantes en Asie du Sud (source: Humanitarian Action Plan (HAP) pour l'Afghanistan 2009).

<sup>4</sup> Source: UNHCR, profiling report 2008

## 2. CONTEXTE ET SITUATION

### 2.1. Contexte général

Depuis 2001, la Communauté internationale a fait de gros efforts pour reconstruire et stabiliser l'Afghanistan. Néanmoins, malgré quelques avancées, y compris dans les secteurs tels que la santé et l'éducation, des facteurs tels que la reprise des combats et l'impact sévère des catastrophes naturelles telles que la sécheresse ont entraîné un accroissement global de la charge humanitaire. Les besoins humanitaires de la population sont toujours très importants en termes de protection, d'eau et d'assainissement, d'abri, de moyens de subsistance de base, de réponse aux catastrophes de petite envergure et d'aide alimentaire. En Iran et au Pakistan, quelques 2, 750,000 réfugiés enregistrés ont toujours besoin d'assistance.

Les agences humanitaires ont été l'objet d'un nombre croissant d'attaques directes, de menaces et d'intimidations en 2008 et les chiffres montrent une augmentation notable dans le nombre d'accidents mortels du personnel tant international que national. L'utilisation de bombes le long des routes a doublé en 2008 rendant de plus en plus difficile les déplacements et les monitorings. Il y a peu de chance que la situation s'améliore en 2009.

Faire face à la situation en termes de sécurité reste donc un défi majeur avec le plus haut niveau d'attaques contre les forces afghanes et internationales en 2008. Les forces anti-gouvernementales ont été très actives en 2008, visant spécialement le sud et l'est du pays et de nouveaux fronts se sont ouverts dans d'autres parties du pays considérées auparavant comme sûres. Le niveau d'insurrection est sujet à débat mais selon le Conseil International sur la Sécurité et le Développement (ICOS), les insurgés pourraient contrôler 72% de l'Afghanistan, contre 54% l'année dernière. L'insécurité continue à être une contrainte majeure pour l'accès du personnel humanitaire, avec 28 travailleurs humanitaires tués en 2008<sup>5</sup>. Les étrangers, y compris des travailleurs humanitaires, ont également été les victimes d'actes criminels et de kidnapping, une menace qui a augmenté de manière significative en 2008 avec plus de 70 enlèvements. Cette tendance devrait persister en 2009.

En termes de présence des forces militaires internationales (ISAF), la situation a évolué au fil des années et tout spécialement fin 2008 quand il fut décidé de fusionner les Commandes des deux forces (ISAF<sup>6</sup> and OEF<sup>7</sup>) sous le commandement du général américain Mc Kiernan.

Sur le front civil/militaire, les pratiques actuelles des acteurs militaires qui consistent à s'engager dans des activités d'assistance ont conduit à une confusion des genres entre les rôles respectifs des militaires et des humanitaires, mettant ainsi en danger les acteurs humanitaires du fait d'une perception d'association avec les opérations militaires.

Ceci reste une préoccupation majeure pour la mise en œuvre de l'aide humanitaire en Afghanistan.

---

<sup>5</sup> Source : ANSO, 2008

<sup>6</sup> ISAF – International Security Assistance Force

<sup>7</sup> OEF – Operation Enduring Freedom

## 2.2. Situation actuelle

Tandis qu'une partie des efforts de développement ont contribué à l'amélioration de la vie de la population afghane, notamment dans le secteur de la santé, l'aide humanitaire reste nécessaire pour les plus vulnérables, y compris les réfugiés qui reviennent, les déportés et les personnes déplacées en interne (IDPs) et leurs communautés d'accueil en Afghanistan pour lesquels le processus de réintégration n'est pas facile.

De plus, l'absence continue ou le niveau très bas de structures étatiques et de services à travers le pays, aggravé par la sécheresse la plus récente datant de 2008, signifie qu'un grand nombre de communautés en Afghanistan ont épuisé leurs capacités à faire face traditionnelles et sont très vulnérables et en état de haute insécurité alimentaire. Quand aucune autre assistance n'est fournie, il sera nécessaire de continuer à assister les communautés afin d'éviter qu'elles ne s'enfoncent dans une situation plus profonde de crise humanitaire. Les chocs externes tels que la crise des prix alimentaires en 2008 ont renforcé le problème.

De plus, le faible niveau de capacité à faire face de la plus grande partie de la population face à la fréquence des catastrophes naturelles telles que les inondations, les glissements de terrain, les vagues de froid, les nouvelles sécheresses et les tremblements de terre restent un facteur supplémentaire de vulnérabilité. L'assistance en réponse aux catastrophes naturelles pourrait s'appliquer également dans l'hypothèse d'une catastrophe naturelle en Iran et au Pakistan où les partenaires de la DG ECHO sont présents, et disposent ainsi d'une capacité de réponse humanitaire d'urgence sur place. L'intégration de composantes de préparation aux catastrophes sera encouragée dans les interventions de réponse où que possible. Ces efforts devraient compléter quelques interventions ciblées en matière de préparation aux catastrophes dans le cadre du programme DIPECHO pour l'Asie du Sud qui inclut l'Afghanistan et couvrira la période du 15/06/2009 au 14/012/2010.

En résumé, l'étendue des besoins humanitaires restant en Afghanistan, l'assistance requise pour le retour et la réintégration des réfugiées en provenance d'Iran et du Pakistan et la capacité insuffisante des instruments post-urgence pour répondre entièrement aux besoins, requièrent la continuation de l'engagement humanitaire à l'attention des plus vulnérables. L'intensification des combats dans certaines parties d'Afghanistan ont aussi augmenté le besoin d'aider les nouveaux IDPs affectés par les combats. De plus, la situation en termes de sécurité qui se détériore au Pakistan entraîne non seulement des déplacements internes au Pakistan mais également des mouvements d'individus ou de familles pakistanais qui passent la frontière pour trouver refuge temporairement en Afghanistan.

## 3. IDENTIFICATION ET EVALUATION DES BESOINS HUMANITAIRES

### 3.1 Populations vulnérables en Afghanistan

La présente décision concerne la population de l'Afghanistan, y compris les Pakistanais et tout autre réfugié.

Une grande partie des populations les plus vulnérables en Afghanistan sont des **personnes rapatriées** ou **expulsées** du Pakistan ou d'Iran, des **populations affectées** par

les combats ainsi que des **personnes déplacées à l'intérieur du pays** et leurs **communautés d'accueil**.

La population d'Afghanistan est estimée à 31, 890,000 million<sup>8</sup>. Plus de 5 million de réfugiés afghans sont **retournés** depuis 2002. Une large majorité est retournée sur son lieu d'origine mais les personnes retournées récemment sont confrontées à plus de difficulté du fait que la capacité d'absorption du pays atteint ses limites.

Selon un rapport de profilage très récent de l'UNHCR sur les IDPs<sup>9</sup>, il y aurait 235,833 **IDPs** sur l'ensemble du territoire. La majeure partie de cette population est composée d'un ensemble de 166,153 individus qui ont été déplacés il y a longtemps du fait du conflit dans la période avant et après la chute des Talibans en 2001 ou comme conséquences de la sécheresse dans les années 1990. De plus, il y a environ 52,422 retournées du Pakistan depuis 2005<sup>10</sup> qui sont devenus des IDPs à leur retour en Afghanistan n'ayant pu retourner sur leur lieu d'origine du fait de l'insécurité, du manque de terres, d'abris, de services de base ou d'opportunités de travail. Ces derniers se sont largement établis dans des camps spontanés dans la région de l'est.

Les statistiques comprennent également les familles "**affectées par le nouveau conflit**" (9,901 individus) qui sont des personnes déplacées depuis 2002 suite au conflit (entre tribus et groupes ethniques), à l'insécurité et aux violations des droits humains.

Il y a cependant deux groupes additionnels de personnes vulnérables qui n'ont pas été couvertes par ce rapport de profilage mentionné plus haut et qui pourraient conduire à augmenter substantiellement le chiffre global. Premièrement, ceux "**touchés par les combats**", individus ou familles qui ont été affectés par les combats entre les forces internationales/Armée nationale afghane et les éléments anti-gouvernementaux. Des milliers de personnes pourraient avoir été déplacés en 2007 et 2008 mais les chiffres définitifs sont difficiles à déterminer du fait que la plupart d'entre eux sont des IDPs sur le court terme qui retournent chez eux une fois les combats terminés, et du fait que l'insécurité dans les "zones de guerre" rendent l'accès et la vérification quasi impossible.

L'autre groupe important est composé des personnes qui ont été forcées au **déplacement** par la sévérité de la **sécheresse**, couplée aux prix très élevés de la nourriture. Etant donné que le déplacement est dans ce cas un mécanisme traditionnel pour faire face, il est quelque fois difficile de faire la différence entre le déplacement et la migration économique.

Les populations vulnérables consistent également en populations **touchées par la sécheresse** et **hautement insécurisées d'un point de vue alimentaire**, particulièrement dans les zones très reculées.

La même chose s'applique à la vulnérabilité aux **catastrophes naturelles**, l'Afghanistan étant un pays très enclin aux catastrophes et notamment régulièrement touchés par des catastrophes à petite échelle telles que les inondations, les glissements de terrain, les vagues de froid, les tremblements de terre, etc.

Un autre type de bénéficiaires potentiels comprend les individus ou familles **pakistanaï**s essayant d'échapper au conflit interne de l'autre côté de la frontière dans la zone du

---

<sup>8</sup> CIA – July 2007

<sup>9</sup> Rapport fin 2008

<sup>10</sup> 21,102 dans les périodes 2005-2007 et 31,320 en 2008

FATA<sup>11</sup> et s'établissant comme réfugiés dans les provinces de l'est de l'Afghanistan où ils bénéficient de la solidarité de leurs proches et parentés tribales<sup>12</sup>.

### 3.2 Populations vulnérables en Iran et au Pakistan

Malgré les retours qui s'amorcent depuis 2002, le Haut-commissariat des Nations unies pour les réfugiés (UNHCR) estime qu'environ 2,75 millions d'Afghans se trouvent encore en Iran et au Pakistan (environ 900 000 recensés en Iran et 1 800 000 au Pakistan). En 2008, toujours selon l'UNHCR, plus de 350 000 réfugiés sont revenus du Pakistan et d'Iran, parmi lesquels 278 173 ont été aidés par le HCR. Ces chiffres sont supérieurs aux prévisions. En effet, deux facteurs ont accéléré les retours, le premier étant la baisse du pouvoir d'achat liée à la hausse des prix de l'alimentation, et le second l'aggravation des conditions de sécurité au Pakistan.

Le HCR estime actuellement que 220 000 réfugiés supplémentaires devraient rentrer en Afghanistan en 2009<sup>13</sup>.

Néanmoins, la situation dans les deux pays est très différente:

**Au Pakistan**, le taux de rapatriement en 2008 a été plus élevé que prévu, avec un total à la fin décembre de 274 200 Afghans rentrés chez eux. Ce mouvement a été influencé par la fermeture en mai 2008 du village de réfugiés de Jalozai, par l'inflation au Pakistan et l'augmentation de l'insécurité. Les personnes résidant à Jalozai ont eu le choix de rentrer volontairement en Afghanistan ou de se reloger ailleurs au Pakistan.

Un accord tripartite régissant le rapatriement volontaire des Afghans a été signé en août 2007 et est encore valide jusqu'à la fin 2009.

Bien que le nombre de réfugiés afghans au Pakistan ait été réduit par le mouvement de rapatriement, le Pakistan reste le pays qui accueille le plus de populations réfugiées au monde.

Tous les réfugiés au Pakistan ont été recensés et ont reçu des papiers de la part du gouvernement en 2007. Tous les Afghans recensés âgés de plus de cinq ans ont reçu une carte d'enregistrement, valable jusque fin 2009, qui les reconnaît en tant que citoyens afghans vivant temporairement sur le territoire pakistanais.

**En Iran**, la plupart des réfugiés vivent dans des villages et des zones urbaines, alors qu'environ 27 000 autres vivent dans six camps de réfugiés gérés par l'Agence iranienne pour les réfugiés (BAFIA).

L'accord tripartite qui a expiré en mars 2008 n'a toujours pas été reconduit, même après la conférence internationale sur le retour et la réintégration organisée par le gouvernement afghan et le HCR à Kaboul le 19 novembre 2008.

En 2007, les autorités iraniennes ont déclaré plusieurs provinces comme totalement ou partiellement inaccessibles aux étrangers<sup>14</sup>, réfugiés compris. C'est notamment le cas de la province iranienne de Sistan-e Baluchistan. Les autorités ont demandé à quelques 120 000 Afghans qui résidaient dans ces régions de choisir entre la réinstallation dans une autre région et le rapatriement volontaire. L'option de la réinstallation a été critiquée

---

<sup>11</sup> FATA : Federally Administered Tribal Areas

<sup>12</sup> Selon UNHCR, environ 12,000 sont venus dans trois districts de la province de Kuna en août 2008 suite à la campagne militaire dans l'agence de Bajaur. Ils sont globalement toujours là bien qu'il y ait des mouvements d'aller et venue afin d'évaluer la situation de sécurité. Environ 300 familles sont venues dans la province de Ningahar suite aux problèmes dans les districts de Mohmand dans l'agence du Khyber. Ils sont majoritairement retournés.

<sup>13</sup> Source: UNHCR 2009 appeal.

<sup>14</sup> Ou «zones de non-droit»

par les communautés d'accueil potentielles et posait des difficultés financières aux réfugiés. Ainsi, elle n'a été appliquée que partiellement, laissant certains réfugiés dans des situations précaires. Les réfugiés doivent payer les taxes municipales, subissent des restrictions de leur liberté de mouvement et ont un accès limité au marché du travail.

### 3.3 Principaux besoins pour les populations vulnérables

Les principales lacunes suivantes apparaissent dans le cadre de la rationalisation de la réponse humanitaire en Afghanistan conformément aux besoins et aux solutions apportées par d'autres acteurs:

- **Eau potable, assainissement et éducation à l'hygiène**<sup>15</sup>. Dans les zones rurales et urbaines, en plus des conséquences sur les populations résidentes de plusieurs années de sécheresse, la pénurie d'eau potable est l'un des problèmes majeurs, en particulier là où la population qui utilise ces ressources continue de croître rapidement avec l'arrivée de rapatriés.

Le manque d'accès à l'eau salubre et les mauvaises conditions d'hygiène sont les principaux facteurs qui contribuent aux mauvais résultats sanitaires. Au niveau national, seulement 31 % de la population a accès à l'eau potable. Alors que ce taux atteint 61 % dans les zones urbaines, seule une personne sur quatre y a accès dans les zones rurales<sup>16</sup>. Compte tenu de l'étendue des besoins, la **priorité** de la DG ECHO pour 2009 sera les **zones rurales**, où les besoins en eau potable exposeront la population à un risque de déplacement/migration, ainsi que la population récemment installée dans les **zones urbaines**.

- En outre, la fourniture de **logements**, y compris de **moyens de subsistance de base**, de **systèmes d'eau et d'assainissement**, reste un besoin prioritaire pour les plus vulnérables parmi les rapatriés «sans terre». La nécessité de se loger représente pour beaucoup de réfugiés afghans l'un des principaux obstacles à leur retour. Beaucoup de rapatriés parmi les plus vulnérables qui sont revenus ces dernières années n'ont toujours pas accès à un logement.

- **Aide alimentaire**: la priorité sera donnée aux groupes de population rurale qui ont été affectés par les sécheresses récentes et/ou récurrentes et par la hausse globale des prix de l'alimentation qui réduit l'accès aux denrées alimentaires et aux intrants agricoles (en Afghanistan).

- **Nutrition**: les interventions potentielles viseraient des groupes de population rurale exposés à une insécurité alimentaire «aiguë» et/ou des catastrophes de petite envergure ayant engendré une vague de malnutrition grave non couverte par le programme BPHS<sup>17</sup>.

- **Aide d'urgence**: étant donné que l'Afghanistan, le Pakistan et l'Iran sont particulièrement exposés à des risques de catastrophes naturelles, la vulnérabilité face à des catastrophes de petite envergure récurrentes, telles que les inondations, les vagues de froid, les glissements de terrain, les tremblements de terre, etc., est très élevée. La DG ECHO devra peut-être intervenir si le besoin s'en fait sentir et fournir une aide d'urgence. Il serait opportun qu'elle intègre à ses interventions une préparation aux catastrophes afin

---

15 : Voir annexe 1

16 Source: NRVA (National Rural Vulnerability Report – rapport national sur la vulnérabilité des zones rurales) 2008, mai 2007

<sup>17</sup> BPHS: programme de base pour les services de santé (Basic Package for Health Services)

d'améliorer les capacités de réaction. L'aide d'urgence pourrait également s'avérer nécessaire pour les personnes expulsées les plus vulnérables.

- **Préparation aux catastrophes/réduction des risques de catastrophe:** l'intégration d'une préparation aux catastrophes/ à la réduction des risques de catastrophes lors des interventions est grandement encouragée lorsque cela est possible.

- Le besoin de **protection et d'assistance légale**, à la fois au titre des mandats du HCR et du Comité international de la Croix-Rouge (CICR), est toujours présent, compte tenu de l'augmentation de l'insécurité, du nombre de détenus et de l'afflux des réfugiés revenant au pays. Des mesures spécifiques mises en œuvre par d'autres acteurs humanitaires (comme les ONG) seront également dédiées aux bénéficiaires très vulnérables tels que les enfants<sup>18</sup>.

- **Coordination, plaidoyer et services de soutien** pour les acteurs humanitaires: eu égard à la complexité de la situation et à la distinction peu claire qui existe entre les activités des acteurs civils et militaires, il existe un besoin manifeste en termes de **coordination** et de **plaidoyer** pour le respect du droit international humanitaire. En outre, l'espace humanitaire a une importance capitale. En termes de **sécurité**, la détérioration de la situation requiert une coordination et un partage des informations encore plus accrus, en particulier au sein de la communauté des ONG. Le problème de la sécurité et de l'accès aux bénéficiaires nécessite également un soutien continu aux acteurs humanitaires pour le transport humanitaire aérien, afin de garantir un bon monitoring et ainsi une responsabilité vis-à-vis des tiers.

### 3.4 Besoins potentiels à suivre

- **Santé:** Les indicateurs décrivant le statut de la santé de la population afghane sont généralement très pauvres et le pays souffre dans ce domaine d'un retard de plusieurs dizaines d'années sur ses voisins d'Asie du sud. On constate de graves inégalités entre les régions rurales et urbaines en termes de résultats, de services couverts et de disponibilité des services de santé. Lancé fin 2003 par le gouvernement afghan et des donateurs internationaux de développement, y compris la Commission européenne, le programme de base pour les services de santé (BPHS)<sup>19</sup> a touché, selon les estimations réalisées à l'été 2008, environ 65 % de la population<sup>20</sup>. Cela signifie que plus de 11, 000,000 d'Afghans vivent toujours en dehors de zones couvertes par les services de santé de base. Outre le programme BPHS, il existe un certain nombre d'autres lignes budgétaires et acteurs, y compris les budgets prévus par la Communauté européenne (CE) pour la santé dans les zones rurales.

Par conséquent, la DG ECHO ne participe plus aux interventions de santé, mais elle suivra de près tout changement de la situation sanitaire générale et reste prête à intervenir en cas de **foyers** d'infection grave ou d'épidémies.

La mise en place de services de santé de base pour les réfugiés en Iran et au Pakistan sera peut-être envisagée si cela s'avère nécessaire et si ces services ne sont pas déjà couverts.

---

<sup>18</sup> BPHS: Basic Package of Health Services

<sup>19</sup> Conformément au document de travail des services de la Commission, du 5 février 2008, intitulé «Les enfants dans les situations d'urgence et de crise» (SEC(2008)135).

<sup>20</sup> 65% de la population vit endéans une distance de deux heures de marche

## **4. PROPOSITION DE STRATEGIE DG ECHO**

### **4.1. Cohérence par rapport à l'ensemble des priorités stratégiques de la DG ECHO**

En 2009, la DG ECHO continuera à intervenir dans les zones où les besoins humanitaires sont les plus importants. Étant donné que l'Afghanistan fait partie des pays prioritaires au niveau des interventions humanitaires selon l'évaluation des besoins mondiaux, avec à la fois un indice de crise et un indice de vulnérabilité égaux à 3, et que les conditions de sécurité qui se détériorent créent de nouveaux besoins humanitaires, une intervention durable et conséquente dans ce pays reste pleinement justifiée.

Conformément aux priorités stratégiques de la DG ECHO pour 2009 et au Consensus européen sur l'aide humanitaire adopté fin 2007<sup>21</sup>, les problèmes de respect du droit et des principes humanitaires internationaux et de l'espace humanitaire seront au centre de toutes les initiatives de sensibilisation de la DG ECHO pour l'Afghanistan en 2009. Les questions civiles et militaires deviennent de plus en plus importantes, étant donné que le conflit a des répercussions sur l'espace humanitaire, l'accès aux bénéficiaires et la sécurité des travailleurs humanitaires.

Le problème de l'égalité des sexes est encore particulièrement présent en Afghanistan. Les projets financés par la DG ECHO cherchent à garantir que les femmes puissent bénéficier pleinement de l'aide fournie. Dans certains cas, il est probable que certains projets viseront spécifiquement à garantir les besoins fondamentaux des femmes parmi les plus vulnérables, y compris leur protection ainsi que celle de leurs enfants.

En outre, les enfants représentent toujours une part importante de la population la plus vulnérable en Afghanistan et, au même titre que pour les femmes, les projets financés par la DG ECHO chercheront à garantir qu'ils puissent bénéficier pleinement de l'aide fournie, conformément à la politique de la DG ECHO (voir la note de bas de page n° 19).

L'intégration dans les interventions humanitaires de la DG ECHO d'une préparation aux catastrophes est également conforme à la stratégie d'ECHO relative à la préparation aux catastrophes en tant que priorité transversale. Elle permettrait de compléter toute intervention spécifique de la DG ECHO concernant la préparation aux catastrophes (DIPECHO) en Afghanistan en 2009 et 2010.

### **4.2. Impact des Actions humanitaires précédentes**

La DG ECHO est active en Afghanistan depuis sa création en 1992 et a intensifié ses interventions après l'année 2001. À la suite de l'évaluation indépendante en 2003<sup>22</sup> portant sur l'utilisation des fonds par la DG ECHO, les décisions de financement ultérieures pour l'Afghanistan ont pris en compte les observations et recommandations et ont ajusté en conséquence la stratégie pour le pays. En l'occurrence, l'accent a été mis sur l'identification des personnes les plus vulnérables et de leurs besoins, et non sur une répartition géographique et sectorielle des interventions.

La stratégie qui a été suivie ces dernières années a répondu de manière appropriée aux besoins des plus vulnérables, qu'ils aient subis les conséquences des conflits (les personnes rapatriées, expulsées, déplacées et affectées par les combats en Afghanistan et

---

<sup>21</sup> JO C 25 du 30.1.2008, p. 1.

<sup>22</sup> [http://ec.europa.eu/echo/policies/evaluation/countries\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/echo/policies/evaluation/countries_fr.htm)

les réfugiés en Iran et au Pakistan), ou qu'ils aient été touchés par des catastrophes naturelles, en particulier la sécheresse.

Grâce au soutien du HCR en 2008, environ 250 000 réfugiés ont été enregistrés et ont reçu une aide au retour du Pakistan et d'Iran<sup>23</sup>. Depuis le lancement en avril 2002 du programme conjoint pour le rapatriement volontaire des personnes déplacées et des réfugiés afghans, **858 005 Afghans sont revenus d'Iran et 3 500 000 sont revenus du Pakistan.**

Le CICR, soutenu par ECHO, a également poursuivi ses activités de protection (visites en détention, rétablissement de liens familiaux et protection de la population civile) conformément au mandat qui lui est conféré par la convention de Genève, et a également fourni une aide alimentaire dans les régions touchées par la sécheresse.

La communauté des ONG a également pu bénéficier d'informations sur la sécurité par l'intermédiaire du Bureau de sécurité des ONG en Afghanistan (ANSO) et d'un accès amélioré et plus sûr aux différentes régions afghanes grâce à un service humanitaire aérien.

Depuis 2006, par le biais des décisions en matière d'aide alimentaire, la DG ECHO est intervenue également dans le secteur de l'aide alimentaire, en se concentrant sur les populations les plus touchées par l'insécurité alimentaire liée aux sécheresses récurrentes. Ces interventions ont permis aux communautés concernées de ne pas avoir à migrer et de faire face aux hivers rigoureux en l'absence de récoltes.

#### **4.3. Coordination avec les activités d'autres donateurs et institutions**

Étant donné que l'Afghanistan est considéré par la plupart des donateurs comme une «zone de développement», il n'y a que très peu de donateurs humanitaires avec lesquels coordonner les activités. Néanmoins, la DG ECHO s'attache à promouvoir activement une meilleure **coordination des donateurs**, notamment avec les États membres de l'UE, eu égard aux engagements du Consensus européen sur l'aide humanitaire mentionné au point 4.1.

La mise en place en 2009 d'un bureau indépendant de coordination des affaires humanitaires (**OCHA**), qui a été récemment annoncée, devrait renforcer le dialogue et la coordination de l'aide humanitaire, en particulier en ce qui concerne les relations entre civils et militaires.

Au sein d'autres **services de la Commission européenne** et afin de garantir des **liens efficaces entre l'aide d'urgence, la réhabilitation et le développement**, la DG ECHO entretient des contacts très étroits avec la délégation de la CE à Kaboul et avec les DG RELEX<sup>24</sup> et AIDCO<sup>25</sup> à Bruxelles, pour s'assurer que toutes les interventions de la CE seront coordonnées.

Le montant de l'aide au développement de la Commission européenne par l'intermédiaire de son programme bilatéral s'élève à 147 000 000 euros pour l'année 2009. À noter que 610 000 000 euros ont déjà été alloués pour la période 2007-2010 et que cette somme était principalement consacrée à la santé, à l'état de droit et au développement rural. Les domaines non prioritaires comprenaient également la protection sociale et les programmes de migration pour les groupes vulnérables, y compris les enfants des rues et les orphelins.

---

<sup>23</sup> Fin août 2008 – rapports HCR

<sup>24</sup> Direction générale Relations extérieures

<sup>25</sup> Office de coopération EuropeAid

De nouvelles collaborations verront peut-être le jour en 2009 sur le thème de la **nutrition** qui, bien qu'il doive être couvert par le programme de base pour les services de santé (BPHS), n'a pas encore été complètement abordé. En étroite collaboration avec le cluster nutrition, la DG ECHO commencera à soutenir des études sur la nutrition, de manière à disposer de données fiables pour l'Afghanistan. Si des cas de malnutrition graves venaient à être repérés, il se pourrait que la DG ECHO intervienne (si elle peut accéder à la région concernée). S'il s'agit de cas de malnutrition chronique, alors les acteurs du développement, y compris la délégation de la CE au sein du programme BPHS, interviendraient.

En outre, au titre du volet d'**aide aux populations déracinées** du programme régional, la DG AIDCO fournira une aide aux réfugiés afghans de retour (17 000 000 euros pour 2009-2010). La DG AIDCO fournira également, au titre de cette ligne budgétaire, un soutien aux **vols** humanitaires qui se voudra complémentaire à celui apporté par la DG ECHO. Dans ce contexte, l'accent sera mis sur une coopération renforcée<sup>26</sup>.

La coopération en matière de **sécurité alimentaire** s'avère également efficace. Les services RELEX ont annoncé l'allocation d'une aide de 24,2 millions d'euros dans le cadre de la facilité alimentaire pour l'Afghanistan. Il est prévu que 14 millions d'euros soient confiés à la FAO pour l'extension de la production et de l'utilisation de semences certifiées, et que les 6 millions d'euros restants soient utilisés par des ONG (Appel global à propositions). De plus, 5 millions d'euros supplémentaires ont été alloués pour des transferts de cash pour les personnes les plus vulnérables et les systèmes d'information sur les marchés de l'alimentation en Afghanistan, dans le contexte de la réponse de la Commission européenne à la montée des prix de l'alimentation.

Outre l'interface entre l'aide humanitaire et l'aide au développement, la DG ECHO participe aussi à la coordination entre les organisations **civiles/humanitaires** et les structures **militaires**. En Afghanistan, les forces armées internationales s'attachent à fournir une aide (par le biais des équipes provinciales de reconstruction et hors de ce cadre) et sont un interlocuteur clé pour les questions de sécurité. La DG ECHO préconise le respect d'un certain nombre de règles élémentaires par les militaires, notamment le non-engagement dans des formes «humanitaires» d'assistance et l'identification claire des militaires en tant que soldats (port systématique des uniformes, utilisation de véhicules clairement signalés, etc.) et, quand il y a lieu, fait part de ses préoccupations concernant d'éventuelles ambiguïtés dans l'attitude ou l'activité des militaires, par le canal approprié. Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA) est un interlocuteur naturel à ce niveau.

#### 4.4. Evaluation des risques et suppositions

La **sécurité** représente une entrave majeure à tous les projets humanitaires **en Afghanistan**, étant donné que la situation sur le plan de la sécurité en 2008 s'est encore détériorée, en raison des affrontements entre les forces militaires internationales, les forces afghanes et les opposants au gouvernement, en particulier au sud et à l'est. Les autres facteurs clés qu'il faut prendre en considération dans cette analyse sont: la hausse de la criminalité, la délinquance en général, la concurrence (armée) entre les «commandants» ou les chefs militaires locaux, l'évolution de la campagne d'éradication du pavot et le réarmement potentiel des milices locales. Le degré d'insécurité varie entre

---

<sup>26</sup> La DG ECHO soutient les PACTEC (Partenaires en aviation et technologies de la communication), alors que la CE soutient les UNHAS (Services aériens humanitaires des NU).

les différentes régions: de vastes zones du sud et du sud-est sont actuellement inaccessibles. Selon ANSO, service de conseil en matière de sécurité pour les organismes d'aide humanitaire financé par la DG ECHO, douze travailleurs humanitaires ont été assassinés en 2003, vingt-quatre en 2004, trente-et-un en 2005 et 2006, quatorze en 2007 et vingt-huit en 2008.

En Afghanistan, la zone considérée comme dangereuse pour les travailleurs humanitaires change perpétuellement, et les sources de danger sont multiples. Les opposants au gouvernement ont été très actifs en 2008, prenant pour cible des zones de combat nouvelles et changeantes. En outre, de nouveaux fronts se sont formés dans d'autres régions du pays qui étaient considérées comme sûres, ce qui a engendré une réduction du territoire entièrement sous le contrôle des forces policières et militaires afghanes et internationales. À Kaboul même, la menace est croissante, et résulte à la fois des activités des insurgés (bombes et roquettes) et des actes criminels comme le kidnapping. Si par le passé, les attaques lancées contre le gouvernement afghan, les forces de l'OTAN et la communauté internationale étaient concentrées sur les régions du sud et de l'est et à Kaboul, elles se sont depuis 2006 étendues à d'autres régions du pays qui étaient considérées comme sûres.

À cette menace qui pèse sur le personnel humanitaire et d'aide au développement s'ajoute celle dont font l'objet les communautés elles-mêmes si elles sont perçues comme ayant des liens avec le gouvernement, notamment par l'intermédiaire d'activités de développement.

Ce contexte général a des conséquences sur l'ensemble du travail humanitaire, à savoir des menaces directes sur les travailleurs, une restriction des déplacements, une réduction de l'espace humanitaire, un accès restreint aux bénéficiaires dans le besoin, c'est-à-dire une capacité opérationnelle de réponse réduite pour les organisations humanitaires, un monitoring restreint et donc une responsabilité limitée. Les mêmes menaces s'appliquent au développement, ce qui a une conséquence directe sur l'aide humanitaire: moins de développement signifie davantage de besoins humanitaires.

Afin de faire face à ces risques de plus en plus nombreux, la DG ECHO va mettre l'accent sur la coordination humanitaire et en matière de sécurité, la promotion du respect de l'espace et des principes humanitaires, le soutien accordé aux partenaires pour l'amélioration de leur mode de fonctionnement en matière de gestion de la sécurité, afin que ces derniers puissent renforcer leurs capacités à mettre en œuvre et à superviser les opérations humanitaires.

**Au Pakistan**, le risque principal réside dans l'insécurité de la partie occidentale du pays (les «zones tribales sous administration fédérale» - FATA), limitrophe de l'Afghanistan, où diverses forces de sécurité pakistanaises mènent régulièrement des attaques contre le régime taliban et contre Al-Qaïda. En outre, la tension politique engendre déjà de violentes réactions de la part de plusieurs groupes.

**En Iran**, la pression politique exercée sur les réfugiés et migrants illégaux afghans pour qu'ils retournent en Afghanistan pourrait engendrer un besoin accru d'aide humanitaire. Il y a lieu de s'inquiéter davantage du renouvellement – ou du non-renouvellement – des papiers des réfugiés: le processus de réenregistrement d'Amayesh II à Amayesh III, associé à l'émergence de zones de non-droit, a causé la perte du statut de réfugié pour beaucoup d'Afghans. Ce phénomène a déjà pu être observé dans la zone de non-droit de Sistan Baluchistan, où 80 000 réfugiés afghans ont été déclarés en situation illégale par le gouvernement iranien. Par conséquent, l'expulsion représente un risque accru et constant pour la population afghane en Iran.

Enfin, les **catastrophes naturelles** comme les tremblements de terre, la sécheresse, les glissements de terrain et les inondations, peuvent faire obstacle à certaines interventions en limitant l'accès aux zones sinistrées et contraindre à une réorientation rapide d'autres activités pour faire face à de nouveaux besoins prioritaires.

#### 4.5. Stratégie de la DG ECHO

##### Objectif principal:

Apporter une aide humanitaire aux populations vulnérables affectées par les conséquences des conflits et les risques naturels en Afghanistan, en Iran et au Pakistan.

##### Objectifs spécifiques:

**Objectif spécifique n° 1:** Apporter la protection, l'assistance et le secours nécessaires aux populations affectées par les conséquences des conflits et les catastrophes naturelles en Afghanistan, en Iran et au Pakistan.

Volet n° 1: soutenir l'**aide** du HCR, conformément à son mandat, pour faciliter le retour et la réintégration des réfugiés afghans et personnes déplacées vulnérables, en fournissant des services essentiels, à la fois pendant et après le retour, et soutenir les réfugiés potentiels en Afghanistan.

- Diffusion d'informations concernant les zones de retour.
- Classement et enregistrement des réfugiés.
- Paiements des coûts de transport et de rapatriement aux points d'arrivée.
- Fourniture d'abris et d'autres services essentiels si nécessaire.

Volet n° 2: soutenir le CICR, conformément à son mandat, dans ses activités de **protection** des civils vulnérables touchés par la crise.

- Visites et missions de suivi.
- Accès au service de messagerie de la Croix-Rouge.
- Représentation des civils et des détenus vulnérables.

Volet n° 3: garantir une aide humanitaire multisectorielle aux populations vulnérables, y compris les personnes déplacées, les réfugiés, les rapatriés, les communautés d'accueil et les personnes affectées par les combats, la sécheresse et les catastrophes naturelles potentielles.

- La priorité majeure reste la fourniture d'**eau**, de **services d'assainissement** et d'**éducation à l'hygiène** à la fois dans les régions urbaines et les régions rurales mal desservies. L'accès à l'eau potable et aux équipements d'assainissement est une condition clé pour le traitement des maladies d'origine hydrique et transmissibles telles que la diarrhée et le choléra, qui sont toujours à l'origine d'un nombre inacceptable de décès, en particulier chez les jeunes enfants. Des indicateurs standards seront appliqués<sup>27</sup>, concernant notamment la quantité et la qualité de l'eau, le degré d'accès à des latrines et les progrès mesurés par l'intermédiaire d'enquêtes sur les connaissances, attitudes et habitudes.
- L'aide en termes **d'abris** reste un besoin important pour les plus vulnérables parmi les réfugiés de retour au pays «sans terre», les personnes expulsées et les

---

<sup>27</sup> Compte tenu des préoccupations concernant la baisse du niveau des nappes phréatiques due au forage de nouveaux puits sans planification ni coordination, il est demandé aux partenaires d'ECHO de coordonner leurs activités avec les autorités locales et nationales compétentes, en vue de minimiser ces conséquences tout en garantissant la priorité humanitaire relative à l'eau.

personnes déplacées qui quittent leur camp pour rentrer chez eux. La DG ECHO fournira son aide aux plus vulnérables uniquement sur la base du principe de l'auto-assistance (fourniture d'abris prêts à monter), en assurant la promotion de techniques et de matériaux de construction antisismiques présentant un prix abordable et ancrés dans la culture locale, et aidera également les bénéficiaires à résoudre les problèmes liés à la propriété et à l'accès aux terres. Dans la plupart des cas, les critères du HCR s'appliqueront pour l'évaluation de la vulnérabilité, de la partie de la population à loger et du type de logement à fournir. Comme mentionné ci-dessus, le gouvernement afghan a lancé en 2006 un programme d'attribution de terres qui sera prolongé en 2009. La DG ECHO aidera également les ONG pour la fourniture d'abris prêts à monter aux réfugiés «sans terre» les plus vulnérables qui seront visés par ce programme d'attribution de terres ou dans d'autres régions où le nombre de retours est élevé. Le financement de logements par le biais d'ONG internationales complète le financement par le HCR. Ce financement ne permet pas uniquement d'accroître la capacité globale de ce secteur, puisqu'il est également souvent combiné aux aides pour d'autres secteurs fournies par la même ONG, et qu'il est souvent destiné à un éventail plus large de la population qui inclut un nombre important de réfugiés, de personnes expulsées, déplacées ou rapatriées. Pour garantir la durabilité de la réinstallation des rapatriés, il peut être envisagé de mettre en place un soutien à court terme pour les **moyens de subsistance de base**.

- D'autres **aides d'urgence** seront peut-être envisagées au profit des personnes expulsées les plus vulnérables et de la population touchée par des catastrophes naturelles. Des mesures de **préparation aux catastrophes** seront intégrées<sup>28</sup> dans la mesure du possible.
- **Nutrition**: il convient en premier lieu de réaliser des enquêtes nutritionnelles afin que de disposer de données fiables pour l'Afghanistan. Si des cas de malnutrition graves venaient à être repérés, les projets pourront inclure une gestion communautaire de la cartographie de la disponibilité des services, un accès aux produits alimentaires, une augmentation des activités de proximité (dépistage et transferts des patients) et une prévention de la malnutrition.
- **Santé**: faire face à l'apparition de foyers de maladie/d'épidémies et prodiguer des soins de santé de base aux réfugiés si cela s'avère nécessaire.

**Objectif spécifique 2:** assurer des services de soutien essentiels aux organisations humanitaires, notamment dans les domaines de la coordination et du plaidoyer, du transport aérien et des informations/conseils sur les questions de sécurité.

Le principal obstacle à l'apport d'aide humanitaire en Afghanistan reste l'insécurité et les problèmes rencontrés pour accéder aux bénéficiaires. Le mauvais état des routes et l'isolement de certaines régions très vulnérables représentent un grand défi. En outre, les partenaires sont souvent limités par la pauvreté des infrastructures de transport dans le pays, notamment hors de Kaboul. Pour faciliter les opérations et atténuer les risques liés à la sécurité, il est envisagé de financer les activités suivantes:

- a) **Transport aérien**: soutien des vols humanitaires (réservés aux missions humanitaires et aux missions d'aide) reliant Kaboul à d'autres sites importants et isolés à l'intérieur

---

<sup>28</sup> Cette préparation aux catastrophes viserait à limiter les répercussions néfastes des dangers tels que les inondations, les glissements de terrain, la sécheresse ou les tremblements de terre en réduisant le risque d'exposition à ce type de catastrophes et en aiguisant les capacités de réaction d'urgence.

de l'Afghanistan; possibilité de vols humanitaires charter vers des destinations non programmées en cas d'urgence et de besoin soudains;

- b) Informations et conseils relatifs à la sécurité: soutien du Bureau de sécurité des ONG afghan (ANSO), qui fournit rapidement des informations sur les conditions de sécurité pour permettre aux partenaires d'exercer leurs activités en toute connaissance de cause.

D'autres contraintes en termes d'efficacité pour la fourniture de l'aide humanitaire sont le manque de coordination de l'aide humanitaire et la nécessité de plaider en faveur des principes humanitaires et du respect de l'espace humanitaire.

- c) Coordination et sensibilisation humanitaires: soutien de l'UNOCHA en Afghanistan, notamment en matière de gestion de l'information, de soutien à l'espace humanitaire et de coordination civil-militaire.

**Objectif spécifique 3**: Apporter une assistance alimentaire aux populations très vulnérables sur ce plan en Afghanistan.

Volet n° 1: soutien des personnes touchées par la vague de sécheresse de 2008 qui n'ont pas pu reprendre leurs activités agricoles/sources de revenus et qui connaîtront une période de disette au printemps 2009 (interventions après l'hiver, afin de prévenir l'insécurité alimentaire dans les régions touchées par la sécheresse de 2008).

Volet n° 2: soutien pour la reprise des activités agricoles/sources de revenus par la fourniture de moyens de production agricoles (plantation de cultures d'hiver en 2009).

#### **4.6. Durée de la décision**

La durée de mise en œuvre de la présente décision sera de 18 mois.

Les Actions humanitaires financées dans le cadre de la présente décision doivent être mises en œuvre endéans ladite période.

Si la mise en œuvre des Actions envisagées dans la présente décision est suspendue pour cause de *force majeure* ou en raison de circonstances comparables, la période de suspension ne sera pas prise en considération dans le calcul de la durée de la décision.

En fonction de l'évolution de la situation sur le terrain, la Commission se réserve le droit de résilier les conventions signées avec les organisations humanitaires en charge de la mise en œuvre lorsque la suspension des activités s'étend sur une période de plus d'un tiers du total de la durée prévue de l'Action. La procédure prévue à cet égard dans les conditions générales de la convention spécifique sera appliquée.

#### **4.7. Montant de la décision et matrice de programmation stratégique**

**4.7.1 Montant total de la décision** : EUR 35, 000,000

#### 4.7.2. Matrice de programmation stratégique

Objectif principal	<i>Apporter une aide humanitaire aux populations vulnérables affectées par les conséquences des conflits et les risques naturels en Afghanistan, en Iran et au Pakistan.</i>				
Objectifs spécifiques	Montants alloués (EUR)	Zone géographique d'opération	Activités proposées	Résultats escomptés / indicateurs	Partenaires potentiels
<b>Objectif spécifique n° 1:</b> Apporter la protection, l'assistance et le secours nécessaires aux populations affectées par les conséquences des conflits et les catastrophes naturelles en Afghanistan, en Iran et au Pakistan.	<b>22,000,000</b>	Afghanistan, Iran et Pakistan	<p>1: <i>soutenir l'aide du HCR, conformément à son mandat, pour faciliter le retour et la réintégration des réfugiés afghans et personnes déplacées vulnérables, en fournissant des services essentiels, à la fois pendant et après le retour, et soutenir les réfugiés potentiels en Afghanistan.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Diffusion d'informations concernant les zones de retour.</li> <li>• Classement et enregistrement des réfugiés.</li> <li>• Paiements des coûts de transport et de rapatriement aux points d'arrivée.</li> <li>• Fourniture d'abris et d'autres services essentiels si nécessaire.</li> </ul> <p>2: <i>soutenir le CICR, conformément à son mandat, dans ses activités de protection des civils vulnérables touchés par la crise.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Visites et missions de suivi.</li> <li>• Accès au service de messagerie de la Croix-Rouge.</li> <li>• Représentation des civils et des détenus vulnérables.</li> </ul> <p>3: <i>garantir une aide humanitaire multisectorielle aux populations vulnérables y compris:</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- eau et assainissement</li> <li>- abris y compris moyens de subsistance de base</li> <li>- nutrition</li> <li>- santé</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Retour et réintégration de 220.000 réfugiés</li> <li>- près de 6.000 détenus dans 60 endroits différents visités et ayant fait l'objet d'un monitoring.</li> <li>- plus de 12.000 messages de la Croix Rouge récoltés</li> <li>- Retrouver des traces et rétablir des liens entre des familles séparées.</li> <li>- dissémination du droit humanitaire international aux autorités compétentes.</li> <li>- assurer l'approvisionnement d'eau adéquate, l'installation sanitaire, les moyens de subsistance basique et d'abris aux rapatriés et aux communautés d'accueil selon les normes Sphère/indicateurs spécifiques au contexte pour la qualité et la quantité de l'eau et les taux d'accès aux sanitaires et aux abris.</li> <li>- réduction du taux de morbidité et de mortalité résultant des désastres locaux.</li> <li>- renforcement de la capacité locale pour lutter contre les désastres naturels et l'aide pour les victimes de ces désastres</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- ACF – FRA/ ACTED</li> <li>- ACTIONAID / AFGHANAID</li> <li>- AGA KHAN</li> <li>- BBC-TRUST</li> <li>- CARE - UK</li> <li>- CARITAS - DEU</li> <li>- CHRISTIAN AID – UK / - DRC / EMDH</li> <li>- GERMAN AGRO ACTION / HELP</li> <li>- ICRC-CICR</li> <li>- IFRC-FICR</li> <li>- IMC UK/ - IOM</li> <li>- IRC - UK</li> <li>- MADERA-FR</li> <li>- MEDAIR CH</li> <li>- MISSION OST – DNK / - NORWEGIAN REFUGEE COUNCIL</li> <li>- NOVIB / - OXFAM – UK / - PEOPLE IN NEED / - POLISH HUMANITARIAN ORGANISATION</li> <li>- RI-UK / - SAVE THE CHILDREN - UK</li> <li>- SOLIDARITES</li> <li>- TEARFUND - UK</li> <li>- UNHCR / - UNICEF</li> <li>- WORLD VISION – UK / - WORLD VISION DEU</li> </ul>

<b>Objectif spécifique 2:</b> assurer des services de soutien essentiels aux organisations humanitaires, notamment dans les domaines de la coordination et du plaidoyer, du transport aérien et des informations/conseils sur les questions de sécurité.	<b>5,000,000</b>	Afghanistan	-transport aérien pour les organisations humanitaires - avis et information sur les questions de sécurité - coordination et plaidoyer/advocacy	- au moins 3 avion utilisés pour les vols humanitaires affrétés et réguliers - connaissance améliorée de la situation de sécurité et amélioration de la politique de sécurité des partenaires - amélioration de la coordination, de la capacité à agir et de l'advocacy dans le domaine de l'aide, des principes et de l'espace humanitaires.	- CARE - UK - GERMAN AGRO ACTION - MAF - OCHA
<b>Objectif spécifique 3:</b> Apporter une assistance alimentaire aux populations très vulnérables sur ce plan en Afghanistan.	<b>8,000,000</b>	Afghanistan	- Distribution de semences agricoles pour des interventions agricoles de récupération - Cash / Nourriture contre travail - distribution alimentaire	- couverture partielle des besoins de base pour les populations touchées par les sécheresse/déplacements. - les populations touchées par al sécheresse ont les moyens de recommencer des activités agricoles - les populations nouvellement déplacées bénéficient de distribution de nourriture d'urgence.	- ACF - FRA - ACTED - ACTIONAID - AGA KHAN - DRC - FAO - ICRC-CICR - MADERA-FR - PEOPLE IN NEED - SOLIDARITES - TEARFUND - UK - ZOA
<b>Evaluation des risques</b>	<i>La situation de sécurité/ les contraintes logistiques pourraient empêcher/retarder les opérations; des pressions pourraient être exercées sur les réfugiés en Iran et au Pakistan.</i>				
<b>Suppositions</b>	La situation de sécurité ne se détériore pas de manière drastique				
<b>Coût total</b>	<b>35,000,000</b>				

## 5. EVALUATION

En application de l'article 18 du Règlement (CE) No.1257/96 du Conseil du 20 juin 1996 concernant l'aide humanitaire, la Commission est appelée à "procéder régulièrement à des évaluations d'Actions d'aide humanitaire financées par la Commission en vue d'établir si les objectifs visés par ces Actions ont été atteints et en vue de fournir des lignes directrices pour améliorer l'efficacité des Actions futures". Ces évaluations sont structurées et organisées à partir de thèmes globaux et horizontaux faisant partie de la stratégie annuelle de la DG ECHO tels que les questions relatives aux enfants, la sécurité des travailleurs humanitaires, le respect des droits de l'homme, les questions de genre. Chaque année, un Programme d'évaluation indicatif est établi après un processus de consultation. Ce programme est flexible et peut être adapté pour y inclure des évaluations non prévues dans le programme initial, en réponse à des événements particuliers ou à des circonstances changeantes. De plus amples informations peuvent être obtenues sur :

[http://ec.europa.eu/echo/policies/evaluation/introduction\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/echo/policies/evaluation/introduction_fr.htm)

## 6. QUESTIONS DE GESTION

Les Actions d'aide humanitaire financées par la Commission sont mises en œuvre par des ONG, des agences spécialisées des Etats-membres et par les organisations de la Croix Rouge sur base d'un Contrat Cadre de Partenariat (CCP) et par les agences des Nations Unies sur base de l'Accord Cadre CE/NU (FAFA) conformément à l'article 163 des modalités d'exécution du Règlement financier. Ces Accords cadres définissent les critères établis pour l'attribution des contrats et des subventions en accord avec l'article 90 des modalités d'exécution et sont disponibles à l'adresse suivante : [http://ec.europa.eu/echo/about/actors/partners\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/echo/about/actors/partners_fr.htm)

Pour les organisations internationales considérées comme partenaires potentiels dans la mise en œuvre de la Décision, les actions seront mises en place par gestion conjointe. Des subventions individuelles sont attribuées sur base des critères énumérés sous l'article 7.2 du Règlement concernant l'aide humanitaire, tels que la capacité financière et technique, la disponibilité et l'expérience et les résultats des interventions déjà entreprises dans le passé.

## 7. ANNEXES

- Annexe 1: Statistiques concernant la situation humanitaire
- Annexe 2: Carte du pays et localisation des Actions de la DG ECHO
- Annexe 3: Liste des Actions précédentes de la DG ECHO
- Annexe 4: Autres donateurs et mécanismes de coordination entre donateurs
- Annexe 5: Liste des abréviations

## ANNEXE 1: Statistiques concernant la situation humanitaire<sup>29</sup>

### 1). Santé :

Seulement 11% des femmes afghanes reçoivent une assistance médicale lors de l'accouchement.

Seulement 16% des femmes enceintes ont accès à des soins obstétriques.

Il y a des inégalités très sérieuses entre les centres urbains et ruraux en termes de résultats, de couverture des services et la disponibilité de données dans le secteur de la santé. Le taux de mortalité maternelle est 15 fois plus élevé à Badakshan qu'à Kaboul, le taux d'immunisation est trois fois plus élevé dans les centres urbains que dans les zones rurales et 42% de l'entièreté du personnel du Ministère de la Santé publique (MOPH) travaille dans les hôpitaux de Kaboul. Le taux de mortalité infantile dans les villes est approximativement de 20% inférieur à celui des régions rurales.

Le nombre moyen de médecins pour 1.000 personnes en Afghanistan est de 0.1 contre 1.1 pour tous les autres pays en voie de développement. Il y a aussi une grande inégalité entre les différentes provinces et les districts. Dans la province de Balkh par exemple, il y a un médecin par 1.000 personnes, alors que dans la province d'Uruzgan, il y a 1 médecin pour 100.000 personnes. La situation est particulièrement défavorable pour les patientes féminines, car il est peu probable que leurs besoins de santé reproductive soient satisfaits. En conséquence, l'Afghanistan a toujours un des taux de mortalité maternelle le plus élevé du monde, comme par exemple dans le district de Ragh dans la province de Badakshan où le taux de mortalité maternelle est le plus haut du monde, avec un taux de décès de 7 femmes pour des causes liées à la grossesse pour 100 naissances viables.

#### *Mortalité et morbidité générale :*

Les estimations de mortalité maternelle varient entre 1.600 et 2.100 / 100.000. Le chiffre le plus fiable est de 1.900 / 100.000 (le deuxième chiffre le plus élevé dans le monde après le sud Soudan), ce qui correspond à 44 morts par jour.

Les facteurs principaux amenant à un tel chiffre sont : le manque d'accès aux soins de santé et aux structures de santé (seulement 11% des femmes reçoivent une assistance médicale pour accoucher) et le manque de soins prénataux (seulement 16% des femmes enceintes ont accès à des soins obstétriques).

#### *Les estimations de mortalité infantile entre (chiffres de 2005) :*

Taux de mortalité infantile (TMI) = 115 – 165 / 1.000

Taux de mortalité infantile en dessous de 5 ans = 180 – 220 / 1.000

L'Afghanistan fait partie des cinq pays ayant les taux de mortalité infantile les plus élevés au monde.

Les causes principales de mortalité et de morbidité sont la rougeole, la diarrhée, les infections respiratoires aiguës, la malaria et les carences en micronutriments.

### 2). Eau et hygiène:

Plusieurs sondages ont été menés au cours de ces trois dernières années. Les résultats montrent des chiffres différents qu'il s'agisse de l'accès aux sanitaires de 67% à 8% ou de l'accès à l'eau potable de 40% à 13%.

<sup>29</sup> Sources: NRVA 2005, The Millennium Goal report 2005, UNICEF report on "best estimates of social indicators for Afghanistan" (May 2006)

#### *Accès à l'eau potable :*

D'après l'Évaluation de la Vulnérabilité Rurale et Nationale 2005 (mai 2007), 31% des ménages nationaux ont accès à l'eau potable. Les ménages kuchi ont le taux d'accès le plus bas (16%) alors que les ménages ruraux ont 26% et les ménages urbains ont 64%. L'eau a été apportée par camion-citerne à plus d'1 million de personnes dans 17 provinces en 2008.

#### *Installations sanitaires adéquates:*

Selon l'Évaluation de la Vulnérabilité Rurale et Nationale 2005 (mai 2007), seulement 7% des ménages nationaux ont accès aux toilettes propres. Parmi les ménages urbains, 67% disent utiliser des latrines traditionnelles couvertes, alors que 20% utilisent des latrines améliorées et 7% utilisent des toilettes avec chasse d'eau. D'un autre côté, les puits ouverts sont utilisés par 3%, et dearaan/ sahrah (structures locales utilisées pour la défécation) sont utilisées par 1% des ménages urbains. Dans les régions rurales, seulement 4% des ménages ont accès aux toilettes. Selon le sondage du EMIS réalisé en 2004 (chaque école a été visitée), 25% des écoles ont accès à l'eau potable et 20% ont accès à des installations sanitaires adéquates.

### 3.) Sécurité alimentaire et nutrition :

#### *Disponibilité de l'alimentation*

On estime que le besoin total en céréales en 2007 sera de 6.1 million MT, dont 49 millions de MT (80%) pour le blé. On estime que la production domestique de céréales sera de 5.6 million MT, ce qui veut dire que le pays sera autosuffisant en production alimentaire de l'ordre de 91% pour cette année.

#### *Accessibilité à l'alimentation*

L'Indice des Prix à la Consommation (IPC) national était plus élevé en juin 2007 qu'en juin 2006 par un taux de 11.6% et l'augmentation annuelle dans l'indice national de l'alimentation était de 15.2%. Quand on fera la comparaison entre l'EVRN et le Système de Surveillance de la Sécurité d'Alimentation (SSSA) printemps 2007, la proportion la plus grande des dépenses des ménages se situe à présent dans les produits alimentaires.

#### *L'utilisation de l'alimentation*

Le sondage fait par le SSSA concernant la consommation du ménage indique que dans 37% des ménages, la famille mange, en moyenne, en-dessous de leurs besoins quotidiens. Ce chiffre est 9% plus élevé que celui d'EVRN 2005.

Le pourcentage d'enfants de moins de 5 ans sous-alimentés est de 49% d'après les derniers indicateurs de l'UNDP NHDR (2001).

Le taux de carence en calories est de 20.4% et 70% de la population est affectée, selon le rapport de EVRN 2003. Il n'existe pas d'information plus récente.

### 4) Protection

#### *Protection de l'enfance:*

Seulement 6% d'enregistrement à la naissance dans le pays (UNICEF HQ 2003 MICS)

4.8% des enfants sont orphelins (586.000). 80% d'entre eux ont un parent en vie.

Le taux de d'incapacité/handicap est de 2.5% pour les enfants de 1 à 4 ans et de 2.9% pour les 7-17 ans.

#### *Travail des enfants (7-14) :*

24% des enfants travaillent. 5% d'entre eux sont payés; 18.4% travaillent plus de 4 heures par jour (travail domestique), 11.6% sont impliqués dans le travail familial.

*Enfants des rues :*

37.000 enfants des rues à Kaboul et 50.000 dans tout le pays (étude 2002 Aschiana / Bureau Central des Statistiques)

70% d'entre eux travaillent plus de 8 heures par jour.

Mariage des enfants (2003) = 43.2%

Fille mère (2003) = 30% des femmes mariées

## ANNEXE 2: Carte du pays et localisation des Actions de la DG ECHO



## ANNEXE 3: Liste des précédentes Actions de la DG ECHO

List of previous DG ECHO operations in AFGHANISTAN/IRAN/PAKISTAN

Decision Number	Decision Type	2007 EUR	2008 EUR	2009 EUR
ECHO-/AS/BUD/2007/01000 (*)	Global Plan	21,000,000		
ECHO-/FA/BUD/2007/02000 (*)	Non Emergency	6,000,000		
ECHO/DIP/BUD/2007/04000 (*)	Non Emergency	485,324		
ECHO-/AS/BUD/2008/01000 (*)	Global Plan		25,000,000	
ECHO-/FA/BUD/2008/01000 (*)	Non Emergency		7,800,000	
ECHO-/FA/BUD/2008/02000 (*)	Non Emergency		2,000,000	
ECHO/PAK/BUD/2008/01000	Non Emergency		1,500,000	
ECHO/DIP/BUD/2009/02000 (*) <sup>30</sup>	Non Emergency			
<b>Subtotal</b>		<b>27,485,324</b>	<b>36,300,000</b>	<b>0</b>
<b>Grand Total</b>		<b>63,785,324</b>		

Dated : 14 January 2009  
Source : HOPE

(\*) decisions with more than one country

<sup>30</sup> Not yet allocated

## ANNEXE 4: Autres donateurs et mécanismes de coordination entre donateurs

Donateurs en AFGHANISTAN/IRAN/PAKISTAN les 12 derniers mois					
1. Etats Membres UE (*)		2. Commission Europeenne		3. Autres	
	EUR		EUR		EUR
Autriche		DG ECHO	14,900,000		
Belgique	3,000,000	Autres services			
Bulgarie					
Chypre					
République tchèque	296,880				
Danemark	9,105,336				
Estonie					
Finlande	3,950,000				
France	5,906,860				
Allemagne	29,502,629				
Grèce					
Hongrie					
Irlande	2,679,000				
Italie	9,153,400				
Lettonie					
Lituanie					
Luxembourg	1,480,000				
Malte					
Pays-bas	9,000,220				
Pologne					
Portugal					
Roumanie					
Slovaquie					
Slovénie					
Espagne					
Suède	7,021,460				
Royaume-Uni					
<b>Sous-total</b>	<b>81,095,785</b>	<b>Sous-total</b>	<b>14,900,000</b>	<b>Sous-total</b>	<b>0</b>
		<b>Total</b>	<b>95,995,785</b>		

Date : 14 janvier 2009

(\*) Source : DG ECHO 14 Points reporting for Members States. <https://webgate.ec.europa.eu/hac>

Cellules vides : pas d'informations ou aucune contribution

## ANNEXE 5: Liste des abréviations

<b>ACF</b>	Action Contre La Faim
<b>ACH</b>	Action Against Hunger
<b>ACSU</b>	Afghan Comprehensive Solutions Units (in UNHCR)
<b>ACTED</b>	Agence d'Aide à la Coopération Technique et au Développement
<b>ADB</b>	Asia Development bank
<b>ADR</b>	Alternative Dispute Resolution
<b>AIDCO</b>	European Aid – Co-ordination Office
<b>ANSO</b>	Afghan NGO Security Office
<b>ARI</b>	Acute Respiratory-tract Infections
<b>BPHS</b>	Basic Package of Health Services
<b>CHC</b>	Comprehension Health Center
<b>CHW</b>	Community Health Workers
<b>DDR</b>	Disarmament, Demobilisation, & Reintegration
<b>DFID</b>	Department for International Development (UK)
<b>DRC</b>	Danish Refugee Council
<b>ECHO</b>	European Commission Humanitarian Aid Office
<b>FAFA</b>	Financial & Administrative Framework Agreement
<b>FAO</b>	UN Food and Agriculture Organisation
<b>FFW</b>	Food For Work
<b>FPA</b>	Framework Partnership Agreements
<b>GNA</b>	Global Index for Humanitarian Needs Assessment
<b>HDI</b>	Human Development Index
<b>ICRC</b>	International Committee of the Red Cross
<b>IDP</b>	Internally Displaced Person
<b>IHL</b>	International Humanitarian Law
<b>INGO</b>	International Non Governmental Organization
<b>IOM</b>	International Organisation for Migration
<b>IRC</b>	International Rescue Committee
<b>ISAF</b>	International Security Assistance Force
<b>KAP</b>	Knowledge & Practice
<b>LRRD</b>	Linking Relief, Rehabilitation and Development
<b>MOPH</b>	Ministry of Public Health
<b>MSF-FRA</b>	Médecins Sans Frontières – France
<b>MSF-NLD</b>	Médecins Sans Frontières – Netherlands
<b>NATO</b>	North Atlantic Treaty Organisation
<b>NEEP</b>	National Emergency Employment Programme
<b>NGO</b>	Non-Governmental Organisation
<b>NRVA</b>	National Risk and Vulnerability Assessment
<b>NSP</b>	National Solidarity Programme
<b>NWFP</b>	North Western Frontier Province
<b>PRT</b>	Provincial Reconstruction Team
<b>TB</b>	Tuberculosis
<b>UNAMA</b>	United Nations Assistance Mission to Afghanistan
<b>UNDP</b>	United Nations Development Programme
<b>UNHCR</b>	United Nations High Commissioner for Refugees
<b>UNHCR</b>	United Nations High Commissioner for Refugees
<b>USAID</b>	United States Agency for International Development
<b>WB</b>	World Bank
<b>WFP</b>	World Food Programme